

Quand la musique du fisc change selon votre état civil

MA PARTITION FÉDÉRALE

Gling-gling: ça, c'est pour les célibataires et les concubins. Pour les personnes mariées, la musique est différente: parfois gling-gling-gling, parfois juste gling. Etrange, non, que la mélodie fiscale varie selon l'état civil?

Le 8 mars, nous voterons sur l'imposition individuelle. Face aux chiffres fantaisistes qui circulent, un réflexe: s'en tenir aux données officielles de la Confédération. Elles sont claires: 50% des Suisses paieront moins d'impôts et 36% ne verront aucun changement. Autrement dit, cette réforme profite au plus grand nombre.

L'imposition individuelle met fin à une injustice qui dure depuis trop longtemps: la discrimination fiscale du mariage. Elle est négative lorsque les couples mariés paient plus d'impôts qu'en concubinage (c'est la pénalisation du mariage) et positive lorsqu'ils en paient moins grâce à leur état civil (c'est le bonus mariage). Dans les deux cas, c'est injuste. L'Etat n'a pas à récompenser ni à sanctionner les choix amoureux.

Toute réforme crée des gagnants et des perdants. Regardons les faits. Selon la Confédération, la moitié des Suisses seront financièrement gagnants. Parmi eux, de nombreux couples mariés à la retraite. A ce stade de la vie, les revenus s'équilibrent. Si on additionne deux rentes, la facture grimpe; si on les impose séparément, elle s'allège. C'est l'effet de la progressivité de l'impôt. Même logique pour les ménages aux revenus inégaux. Additionné au revenu principal, le second salaire est lourdement taxé. Imposé seul, il le sera à peine. Résultat: avec la réforme, le revenu net du ménage augmente, tout comme le pouvoir d'achat de la famille. Mais l'enjeu est aussi social. Le second revenu est souvent celui des femmes. Aujourd'hui, 60% des femmes mariées travaillent à temps partiel. Taxer leur revenu individuellement, c'est arrêter



ESTELLE REVAZ

VIOLONCELLISTE, CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/GE)

L'Etat doit être neutre et le fisc n'a pas à orienter les choix du cœur

de les décourager d'avoir une activité rémunérée, renforcer leur indépendance financière et les prémunir contre la précarité en cas de divorce ou à la retraite.

Pour un tiers de la population, la réforme sera financièrement neutre aujourd'hui, mais pourrait devenir gagnante demain. La situation fiscale ne dépendra plus des choix sentimentaux. Dans une société où les parcours de vie sont de moins en moins linéaires, cette stabilité pourrait bien valoir de l'or.

Restent 14% qui paieront davantage. Mais remettons les choses en perspective: beaucoup d'entre eux bénéficieraient jusqu'ici d'un avantage fiscal grâce au bonus mariage. Ils n'auront rien à rembourser: désormais, ils seront simplement imposés comme tout le monde. Au final, seule une infime minorité très aisée sera soumise à un barème plus élevé afin d'équilibrer la réforme.

Les opposants agitent surtout deux arguments. Premier refrain: elle coûterait trop cher. Tant le PLR, attaché aux finances immaculées, que le PS, hostile aux pertes fiscales, ont jugé cette réforme supportable. Et l'argument surprend d'autant plus que la contre-proposition (l'initiative dite «du Centre») coûterait au minimum deux fois plus cher selon les chiffres officiels. Deuxième refrain: elle créerait de nouvelles injustices. Là, on frise la mauvaise foi. La solution du Centre supprimerait certes la discrimination négative du mariage (sans toutefois corriger la surtaxation du deuxième revenu) mais conserverait la discrimination positive. Avec ce modèle, les couples mariés pourraient éviter d'être pénalisés lorsque le système leur est défavorable, tout en conservant leur avantage lorsqu'il leur est favorable. Qu'est-ce qui est le plus injuste: demander à une infime minorité très aisée de contribuer un peu plus, ou permettre aux couples mariés de bénéficier d'un traitement de faveur en raison de leur état civil?

Le monde évolue. En Suisse, les ménages d'une personne ont quadruplé depuis 1970. Un mariage sur deux se termine par un divorce et 30% des unions sont des remariages. Le vieillissement de la population augmente le nombre de veuves et de veufs, tandis que les jeunes privilégient de plus en plus le célibat pour se consacrer à leurs études et à leur carrière.

C'est la réalité de 2026. On peut être nostalgique du passé et préférer un modèle familial à un autre. Mais alors il faut l'assumer de façon transparente. L'initiative du Centre ne vise ni l'égalité ni l'équité, elle vise à favoriser un état civil, le mariage, grâce à un «susucre» fiscal. L'imposition individuelle, elle, repose sur un principe simple et moderne: l'Etat doit être neutre et le fisc n'a pas à orienter les choix du cœur. ■